



Pension alimentaire et enfant de 18 ans

Par **tof**, le **10/08/2008** à **07:51**

Bonjour à tous,

Nouveau sur ce forum, je cherche de l'aide à la question suivante : je suis séparé de la maman de mon enfant et je verse évidemment à cette dernière une pension alimentaire. Or, mon fils a 18 ans depuis déjà novembre 2007. Etant donné qu'il vivait toujours chez sa mère, j'ai continué de verser la pension au nom de cette dernière. Mon fils vient de partir de chez sa mère pour aller vivre chez mes parents. en effet, il est dans l'attente d'un logement.

Je souhaite stopper le versement de la pension à sa mère pour donner la somme à mon fils.

Question : y a t il des formalités obligatoires ou suis je autorisé "naturellement" à stopper les paiements de sa mère pour verser l'argent à mon fils?

En vous remerciant pour votre aide.

Christophe

Par **jeetendra**, le **10/08/2008** à **09:26**

bonjour, le mieux c'est de saisir soit le médiateur familial, dont vous trouverez les coordonnées à la mairie ou à la caf, si un règlement à l'amiable sur ce point est possible avec votre ex épouse, surtout que votre fils a toujours son domicile légal auprès de sa mère qui a une décision de justice en sa faveur relativement à la pension alimentaire.

Soit vous, voir votre fils maintenant majeur pouvez saisir par requête le juge aux affaires

familiales afin de modifier la fixation et l'attribution de la pension alimentaire au profit de votre fils, à l'appui justificatifs de revenus pour vous et preuve des études pour votre fils, le recours à un avocat n'est pas obligatoire, renseignez vous auprès du greffe des affaires familiales de votre tribunal de grande instance, cordialement